

Mardi, le 16 janvier 2018

DÉCLARATION OFFICIELLE D'ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE CANADA (OAC)

L'utilisation de la communication facilitée et de la méthode de guidage rapide

OAC n'appuie pas l'utilisation de la communication facilitée et/ou de la méthode de guidage rapide chez ses membres et associés en exercice clinique.

La communication facilitée (CF), également qualifiée de dactylographie assistée, comprend l'utilisation d'un facilitateur pour guider une personne ayant un trouble de la communication afin qu'elle puisse dactylographier ses pensées. La méthode de guidage rapide (MGR) est une méthode connexe en vertu de laquelle un facilitateur sollicite une réponse d'une personne non verbale au moyen d'une série de guidages intensifs.

Conformément au Code de déontologie d'OAC, les membres et associés d'OAC sont tenus de participer à un exercice responsable de leurs professions en offrant des services et des renseignements fondés sur une recherche scientifique et professionnelle actuelle. Il y a un manque de données probantes de recherche de fond prouvant que la CF et la MGR sont des formes valides de communication suppléante et alternative (Boynton, 2012; Schlosser, Balandin, Hemsley, Iacono, Probst et von Tetzchner, 2014; Hemsley, 2016). Les études de recherche montrent que les facilitateurs influent consciemment et/ou inconsciemment sur le message communiqué (Schlosser et al., 2014), ce qui expose les personnes ayant des troubles de la communication à un risque de préjudices, en empêchant une auto-expression franche (Travers, Tincani et Lang, 2016). Pour ces motifs, les membres et associés d'OAC ne devraient pas utiliser la CF et la MGR dans leur exercice clinique.

Bibliographie

Hemsley, B. (2016). Evidence does not support the use of Rapid Prompting Method (RPM) as an intervention for students with autism spectrum disorder and further primary research is not justified. *Evidence-Based Communication and Intervention*, 10(3-4), 122-130.

Schlosser, R. W., Balandin, S., Hemsley, B., Iacono, T., Probst, P., & von Tetzchner, S. (2014). Facilitated communication and authorship: A systematic review. *Augmentative and Alternative Communication*, 20:4, 359-368.

Todd, J. T. (2012). The moral obligation to be empirical: Comments on Boynton's "Facilitated Communication - what harm can it do: Confessions of a former facilitator". *Evidence-Based Communication Assessment and Intervention*, 6, 36-57.

Travers, J. C., Tincani, M. J., & Lang, R. (2014). Facilitated communication denies people with disabilities their voice. *Research and Practice for Persons with Severe Disabilities*, 39(3), 195-202.

À propos d'OAC

Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) est une organisation axée sur les membres qui appuie et promeut les professions de plus de 6 200 membres et associés. Nous sommes la seule organisation nationale qui appuie et représente avec passion les orthophonistes, les audiologistes et les aides en santé de la communication, inclusivement. Grâce à cet appui, nous défendons les intérêts des personnes ayant des troubles de la communication. Visitez www.oac-sac.ca pour en savoir davantage.

Renseignements à l'intention des médias :

Emily Banzet

Courriel : emily@sac-oac.ca

Téléphone : 613-567-9968 x251